



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 71-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Regis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Julien LEFEVRE à Camille DAEL, Ulrich SCHLUMBERGER à François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH à Laurence CAUSIER-LEMIRE

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Gérard DUBUCHE, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA SALLE CAPITULAIRE

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet culturel porté par la municipalité, « Culture pour tous », les services du pôle Action Culturelle accompagnent chaque année des artistes locaux à promouvoir leur travail artistique autour de projets partenariaux. Cette mise en avant des talents locaux s'organise sous la forme d'expositions, notamment en salle capitulaire. Ce type d'exposition n'a pas vocation à proposer des transactions financières mais bien à développer l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Par ailleurs, d'autres artistes ou représentants d'artistes souhaiteraient louer la salle Capitulaire afin d'y organiser des expositions privées. A ce jour, la tarification de ladite salle ne prévoit pas de location sur un temps d'exposition, c'est-à-dire plus d'un week-end.

Par conséquent, afin de répondre à cette demande, il est proposé de modifier la tarification de la salle capitulaire selon la délibération, comme suit :

S'appuyant sur l'annexe 2 de la délibération 97-2023 fixant les tarifs de la salle capitulaire, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'ajouter les tarifs suivants :

Durée	Habitants/structures Bernay	Habitant/structure Hors Bernay
1 semaine (du lundi au dimanche)	1 500€	1 800€
2 semaines	2 500€	2 800€
3 semaines	3 000€	3 600€

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal 97-2023 portant sur les nouveaux tarifs et règlements portant sur la salle des fêtes et salle capitulaire
Vu le projet culturel municipal « Culture pour tous »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs complémentaires de la salle capitulaire suivants :

Durée	Habitants/structures Bernay	Habitant/structure Hors Bernay
1 semaine (du lundi au dimanche)	1 500€	1 800€
2 semaines (du lundi au dimanche)	2 500€	2 800€
3 semaines (du lundi au dimanche)	3 000€	3 600€

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/09/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

